



**VILLE DE SAINTE-ADÈLE**

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 1314-2021-Z-18**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 16 décembre 2024, adoptait le règlement suivant:

**RÈGLEMENT 1314-2021-Z-18** modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et à corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 14 février 2025 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 20 février 2025**

Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services juridiques